

**CHAPITRE 12**  
**FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE AU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ**

TARIFS ET CONDITIONS DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2007	VERSION RÉVISÉE	JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION
	<p><u>préférentiel de la Banque Nationale du Canada se situe, durant 60 jours consécutifs, au-dessous ou au-dessus de la fourchette de référence avant servi à déterminer le taux des frais d'administration jusque-là applicable. Le nouveau taux s'applique à compter du 61<sup>e</sup> jour.</u></p> <p><u>12.4 Frais concernant l'option de mesurage net</u></p> <p><u>- Frais d'inspection des équipements de l'autoproducteur</u></p> <p><u>- Un montant de 400 \$.</u></p>	<p>Renumérotation de l'article 12.6.</p>
<p>12.3 Frais concernant les modes de fourniture de l'électricité</p>	<p><u>12.3.5 Frais concernant les modes de fourniture de l'électricité</u></p> <p><u>- Taux du coût en capital prospectif :</u></p> <p><u>Un taux de XX %</u></p> <p><del>Montant unitaire pour un transformateur à deux enroulements</del></p> <p><del>Un montant de 2 \$ par kilovoltampère de puissance de transformation installée.</del></p>	<p>D-2006-116, nouvel intitulé et renumérotation</p> <p>Engagement du Distributeur dans le cadre de la requête R-3535-2004 Phase3.</p>
<p>- Montant unitaire pour un transformateur à deux enroulements</p> <p>Un montant de 2 \$ par kilovoltampère de puissance de transformation installée.</p>	<p><del>Montant unitaire pour un transformateur à deux enroulements</del></p> <p><del>Un montant de 2 \$ par kilovoltampère de puissance de transformation installée.</del></p>	<p>Abrogé, D-2006-116. Remplacé par le crédit d'alimentation en moyenne tension ou en haute tension accordé mensuellement en fonction de la tension d'alimentation 25 kV.</p>
<p>12.4 Frais concernant le raccordement au réseau</p>	<p><u>12.4 Frais concernant le raccordement au réseau</u></p> <p><u>- Frais de <del>raccordement permanent</del> mise sous tension</u></p> <p><u>Un montant de XX \$ par intervention pour les mises sous tension à un branchement distributeur ou à la ligne lorsque les travaux sont réalisés pendant les heures régulières d'Hydro-Québec; sinon un montant correspondant au coût des travaux est facturé.</u></p> <p><u>- Frais de déplacement sans mise sous tension</u></p>	<p>Titre abrogé, D-2006-116</p> <p>D-2006-116, remplacé par les frais de mise sous tension.</p>
<p>- Frais de raccordement permanent</p> <p>Un montant de 200 \$.</p>	<p><del>Un montant de 200 \$.</del></p>	<p>D-2007-81</p>

**CHAPITRE 12**  
**FRAIS LIÉS ~~À LA FOURNITURE~~ AU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ**

TARIFS ET CONDITIONS DU DISTRIBUTEUR EN  
VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2007

VERSION RÉVISÉE

JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

dans une chambre de raccordement.

**Ligne basse tension :**

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade triple  
3/0 Al (120/240 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade triple  
350 kcmil (120/240 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade triple  
500 kcmil (120/240 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade triple  
750 kcmil (120/240 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade  
quadruple 3/0 Al (347/600 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade  
quadruple 350 kcmil (347/600 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade  
quadruple 500 kcmil (347/600 V).

XX \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade  
quadruple 750 kcmil (347/600 V).

XX \$ par point de circuit monophasé (120/240 V).

XX \$ par point de circuit triphasé (347/600 V).

XX \$ pour l'installation d'une section de câble de 30  
mètres et moins, de 500 kcmil et moins.

XX \$ pour l'installation d'une section de câble de plus de  
30 mètres, de 500 kcmil et moins.

XX \$ pour l'installation d'une section de câble de plus de  
500 kcmil.

**Ligne moyenne tension :**

XX \$ par mètre de câble, 3/0 Al, monophasé.

XX \$ par mètre de câble, 3/0 Al, triphasé.

XX \$ par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé.

Engagement du Distributeur dans le cadre de  
la requête R-3535-2004 Phase3.

Engagement du Distributeur dans le cadre de  
la requête R-3535-2004 Phase3.

Engagement du Distributeur dans le cadre de  
la requête R-3535-2004 Phase3.

CHAPITRE 12  
FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE AU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

TARIFS ET CONDITIONS DU DISTRIBUTEUR EN  
VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2007

VERSION RÉVISÉE

JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

XX \$ par point de circuit avec jonction simple  
prémoulée, 3/0-3/0 Al monophasé.  
XX \$ par point de circuit avec jonction simple  
prémoulée, 3/0-3/0 Al triphasé.  
XX \$ par point de circuit avec jonction simple  
prémoulée, 750-750 kcmil triphasé.  
XX \$ par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil  
triphasé.  
XX \$ par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil  
triphasé.  
XX \$ par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil  
triphasé.  
XX \$ pour l'installation d'une section de câble.  
  
XX \$ par test de générateur de tension.

Engagement du Distributeur dans le cadre de  
la requête R-3535-2004 Phase3.

# HQD-12, Document 8, Pages 6 et 9 révisées

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,9 % au 1er avril 2008

Article 1er avril 2007	Article 1er avril 2008	Tarif	Description	Prix 1er avril 2007	Prix 1er avril 2008	Variation 1er avril 2008
9.11	Abrogé	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires non normalisés Tarif par luminaire</i>	Incandescence + réflecteur : 1 000 lumens Incandescence + réflecteur : 2 500 lumens Incandescence + réflecteur : 4 000 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 2 500 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 4 000 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 6 000 lumens Vapeur de mercure : 7 000 lumens Vapeur de mercure : 50 000 lumens Tarif en vigueur le Majoration pour luminaires non visés par les art. 9.10 et 9.11	27,45 \$ 32,37 \$ 37,80 \$ 32,37 \$ 37,80 \$ 42,78 \$ 22,68 \$ 67,89 \$ 31 mars 07 1,92%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
9.15	9.14	<i>Sentinelle (avec poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	35,43 \$ 46,65 \$	36,45 \$ 48,00 \$	2,9% 2,9%
9.16	9.15	<i>Sentinelle (sans poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	27,81 \$ 40,11 \$	28,62 \$ 41,28 \$	2,9% 2,9%
10.2	10.2	<i>Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,552 \$ 0,882 \$ 1,962 \$ 2,409 \$ 3,228 \$	0,561 \$ 0,897 \$ 1,995 \$ 2,451 \$ 3,285 \$	1,6% 1,7% 1,7% 1,7% 1,8%
10.3	10.3	<i>Crédits d'alimentation aux tarifs domestiques</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,218 €	0,222 €	1,8%
10.4	10.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	14,88 €	15,30 €	2,8%
11.3	11.3	<i>Service VISILEC</i>	Montant par mois	89 \$	89 \$	s. o.
s. o.	11.11	<i>Service VIGIELIGNE</i>	Montant annuel Montant supplémentaire pour une 2e ou une 3e licence Montant facturé par licence supplémentaire	s. o. s. o. s. o.	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
s. o.	11.18	<i>Service SIGNATURE (service de base)</i>	Montant annuel Montant additionnel par point de livraison supplémentaire	s. o. s. o.	15 000 \$ 10 000 \$	0,0% 0,0%
s. o.	11.19	<i>Service SIGNATURE (Options)</i>	Montant annuel pour le suivi des harmoniques Montant annuel pour le tableau de bord local	s. o. s. o.	5 000 \$ 500 \$	0,0% 0,0%
12.2	12.3	<i>Frais de nature administrative</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais de mise sous tension à la suite d'une demande de cessation Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 130 \$ s. o.	20 \$ 50 \$ s. o. 10 \$	s. o. s. o. s. o. s. o.
12.3	s. o.	<i>Frais concernant les modes de fourniture</i>	Montant unitaire pour transformateur à deux enroulements (par kVA de transformation installée)	2 \$	s. o.	s. o.
s. o.	12.5	<i>Frais liés à l'alimentation électrique</i>	Taux du coût en capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (par kW) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	xx % 220 \$ 146 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 220 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.

*Note concernant les articles 12.5 à 12.8 :*

Le calcul des différents frais liés au service d'électricité applicables au 1er avril 2008 est présenté à l'annexe A du présent document.

# HQD-12, Document 8, Pages 6 et 9 révisées

## Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,9 % au 1er avril 2008

Article 1er avril 2007	Article 1er avril 2008	Tarif	Description	Prix 1er avril 2007	Prix 1er avril 2008	Variation 1er avril 2008
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 A1 (120/240 V)	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	s. o.	20 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	s. o.	27 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	s. o.	44 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 A1 (347/600 V)	s. o.	14 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	s. o.	24 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	s. o.	38 \$	s. o.
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V)	s. o.	58 \$	s. o.
			Par point de circuit monophasé (120/240 V)	s. o.	398 \$	s. o.
			Par point de circuit triphasé (347/600 V)	s. o.	584 \$	s. o.
			Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	s. o.	1 435 \$	s. o.
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	s. o.	2 298 \$	s. o.
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	s. o.	2 298 \$	s. o.
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i>			
			Par mètre de câble, 3/0 A1, monophasé	s. o.	19 \$	s. o.
			Par mètre de câble, 3/0 A1, triphasé	s. o.	48 \$	s. o.
			Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé	s. o.	110 \$	s. o.
			Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 3/0-3/0 A1 monophasé	s. o.	631 \$	s. o.
			Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 3/0-3/0 A1 triphasé	s. o.	1 463 \$	s. o.
			Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 750-750 kcmil triphasé	s. o.	2 167 \$	s. o.
			Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé	s. o.	3 734 \$	s. o.
			Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé	s. o.	3 156 \$	s. o.
			Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé	s. o.	3 387 \$	s. o.
			Pour l'installation d'une section de câble	s. o.	2 873 \$	s. o.
			Par test de générateur de tension	s. o.	1 149 \$	s. o.

TABLEAU A30

PRIX UNITAIRE **PAR-POUR L'INSTALLATION D'UNE** SECTION DE CÂBLE: DE 30 M ET MOINS ET DE 500 KCMIL ET MOINS, DE PLUS DE 30 M ET DE 500 KCMIL ET MOINS ET DE PLUS DE 500 KCMIL

Quantité	Main-d'œuvre et équipement	Taux/Coût	Câble 500 kcmil et moins, plus petit ou égal à 30 m	Câble 500 kcmil et moins plus grand que 30 m	Câble plus de 500 kcmil
5,71	Installation de câble 500 kcmil et moins, <= 30 m	146,00 \$	833,66 \$		
9,14	Installation de câble 500 kcmil et moins, > 30 m			1 334,44 \$	
9,14	Installation de câble de plus de 500 kcmil				1 334,44 \$
	<b>Sous total main-d'œuvre et équipement</b>	<b>A</b>	<b>833,66 \$</b>	<b>1 334,44 \$</b>	<b>1 334,44 \$</b>
	Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs	14,9%	124,22 \$	198,83 \$	198,83 \$
	Provision pour réinvestissement en fin de vie utile d'un réseau souterrain	22,4%	186,74 \$	298,91 \$	298,91 \$
	Frais de gestion des demandes et ingénierie	28,5%	290,81 \$	465,51 \$	465,51 \$
	<b>Sous-total du coût des travaux</b> (A + expl. + réinvest. + ing.)	<b>D</b>	<b>1 435,43 \$</b>	<b>2 297,69 \$</b>	<b>2 297,69 \$</b>
	<b>Total coût des travaux</b>	<b>G</b>	<b>1 435,43 \$</b>	<b>2 297,69 \$</b>	<b>2 297,69 \$</b>
<b>Prix unitaires par section de prolongement de ligne basse tension</b>			<b>1 435 \$</b>	<b>2 298 \$</b>	<b>2 298 \$</b>

1.1.1. Ligne moyenne tension

TABLEAU A31

PRIX UNITAIRE PAR MÈTRE DE CÂBLE 3/0 AL MONOPHASÉ ET TRIPHASÉ ET 750 KCMIL TRIPHASÉ

Quantité	Matériel	Taux/Coût	1 câble 3/0 Al, 25 kV	3 câbles torsadés 3/0 Al, 25 kV	3 câbles torsadés 750 kcmil Al, 25 kV
	Coût matériel conducteur au mètre	Selon le coût moyen	9,87 \$	24,62 \$	55,96 \$
	Frais d'acquisition de matériel	2,0%	0,20 \$	0,49 \$	1,12 \$
	Frais de gestion des matériaux	7,8%	0,77 \$	1,92 \$	4,36 \$
	Frais de matériel mineur	4,1%	0,40 \$	1,01 \$	2,29 \$
	<b>Total matériel</b>	<b>A</b>	<b>11,24 \$</b>	<b>28,04 \$</b>	<b>63,74 \$</b>
	Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs	14,9%	1,68 \$	4,18 \$	9,50 \$
	Provision pour réinvestissement en fin de vie utile d'un réseau souterrain	22,4%	2,52 \$	6,28 \$	14,28 \$
	Frais de gestion des demandes et ingénierie	28,5%	3,92 \$	9,78 \$	22,23 \$
	<b>Sous-total du coût des travaux</b> (A + expl. + réinvest. + ing.)	<b>D</b>	<b>19,36 \$</b>	<b>48,28 \$</b>	<b>109,75 \$</b>
	<b>Total coût des travaux</b>	<b>G</b>	<b>19,36 \$</b>	<b>48,28 \$</b>	<b>109,75 \$</b>
<b>Prix unitaires au mètre de prolongement de ligne moyenne tension</b>			<b>19 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>110 \$</b>



**TABLEAU A33**  
**PRIX UNITAIRE PAR POINT DE CIRCUIT DÉRIVATION 2, 3 ET 4 VOIES À 750 KCMIL**  
**TRIPHASÉ**

Quantité de circuits	Main-d'œuvre et équipement	Taux/Coût	Raccord MT dérivation 2 voies 750 kcmil, 3 phases	Raccord MT dérivation 3 voies 750 kcmil, 3 phases	Raccord MT dérivation 4 voies 750 kcmil, 3 phases
1		1 000,83 \$	1 000,83 \$		
1	Coût moyen de la main d'œuvre par point de circuit	834,15 \$		834,15 \$	
1		750,81 \$			750,81 \$
	<b>Total main-d'œuvre, équipement</b>	<b>A</b>	<b>1 000,83 \$</b>	<b>834,15 \$</b>	<b>750,81 \$</b>
	<b>Matériel</b>				
1		1 025,45 \$	1 025,45 \$		
1	Coût moyen matériel par point de raccord	876,91 \$		876,91 \$	
1		1 067,64 \$			1 067,64 \$
	Frais d'acquisition de matériel	2,0%	20,51 \$	17,54 \$	21,35 \$
	Frais de gestion des matériaux	7,8%	79,98 \$	68,40 \$	83,28 \$
	Frais de matériel mineur	4,1%	42,04 \$	35,95 \$	43,77 \$
	<b>Total matériel</b>	<b>B</b>	<b>1 167,98 \$</b>	<b>998,80 \$</b>	<b>1 216,04 \$</b>
	<b>Sous-total main-d'œuvre, équipement et matériel (A+B)</b>	<b>C</b>	<b>2 168,81 \$</b>	<b>1 832,95 \$</b>	<b>1 966,85 \$</b>
	Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs	14,9%	323,15 \$	273,11 \$	293,06 \$
	Provision pour réinvestissement en fin de vie utile d'un réseau souterrain	22,4%	485,81 \$	410,58 \$	440,57 \$
	Frais de gestion des demandes et ingénierie	28,5%	756,57 \$	639,41 \$	686,11 \$
	<b>Sous-total du coût des travaux (C + expl. + réinvest. + ing.)</b>	<b>D</b>	<b>3 734,35 \$</b>	<b>3 156,04 \$</b>	<b>3 386,60 \$</b>
	<b>Total coût des travaux</b>	<b>G</b>	<b>3 734,35 \$</b>	<b>3 156,04 \$</b>	<b>3 386,60 \$</b>
	<b>Prix unitaires par point de circuit moyenne tension</b>		<b>3 734 \$</b>	<b>3 156 \$</b>	<b>3 387 \$</b>

**TABLEAU A34**  
**PRIX UNITAIRE PAR POUR L'INSTALLATION D'UNE SECTION DE CÂBLE**

Quantité	Main-d'œuvre et équipement	Taux/Coût	Câble plus de 500 kcmil
11,43	Installation d'une section de câble	146,00 \$	1 668,78 \$
	<b>Total main-d'œuvre et équipement</b>	<b>A</b>	<b>1 668,78 \$</b>
	Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs	14,9%	248,65 \$
	Provision pour réinvestissement en fin de vie utile d'un réseau souterrain	22,4%	373,81 \$
	Frais de gestion des demandes et ingénierie	28,5%	582,14 \$
	<b>Sous-total du coût des travaux (A + expl. + réinvest. + ing.)</b>	<b>D</b>	<b>2 873,37 \$</b>
	<b>Total coût des travaux</b>	<b>G</b>	<b>2 873,37 \$</b>
	<b>Prix unitaire par section de prolongement de ligne moyenne tension</b>		<b>2 873 \$</b>